

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 septembre 2026

Une recherche inédite du CIC confirme l'existence de « thérapies de conversion » en contexte religieux et spirituel dans les cantons de Vaud et de Genève. Le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) publie la synthèse et le rapport d'une recherche menée entre 2023 et 2026, dans le cadre d'un mandat de l'État de Vaud, du Canton de Genève et de la Ville de Genève. L'étude établit l'existence de pratiques visant à modifier ou à réprimer l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre en contexte religieux ou spirituel.

Depuis 2019, ces pratiques font l'objet d'un débat croissant dans les sphères médiatiques, politiques et législatives suisses. Pour objectiver le phénomène, le CIC a mené 41 entretiens semi-dirigés, une quinzaine d'observations directes et une ethnographie en ligne portant sur plus de 70 vidéos et 30 podcasts, complétés par une analyse documentaire approfondie. Par ailleurs, 18 personnes ayant subi ces pratiques et des proches ont témoigné directement auprès du CIC. « Notre étude établit sans ambiguïté que des pratiques visant à modifier ou à réprimer l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre existent bel et bien dans les cantons de Vaud et de Genève », relève Dre Manéli Farahmand, directrice de la recherche.

Aucune tradition religieuse ou spirituelle n'est totalement à l'abri, mais l'enquête relève une prédominance dans certains milieux chrétiens (évangéliques, ou réformés d'orientation évangélique, catholiques traditionalistes et charismatiques) — cette prédominance chrétienne traduisant avant tout les réalités démographiques et institutionnelles suisses au regard du religieux —, ainsi que dans des espaces à tendance New Age ou de spiritualités holistiques, tels que des « soins » visant des « réalignements énergétiques ».

Les témoignages recueillis révèlent un impact humain sévère et durable — ce que corroborent les études scientifiques internationales. « Le mécanisme à l'œuvre est celui d'une culpabilité redoublée. Nombre de victimes arrivent déjà habitées par un sentiment de faute lié à leur orientation sexuelle, sentiment que vient redoubler l'échec des tentatives de modifications », soulignent les auteurs et autrice du rapport, Philippe Gilbert, Dr Mischa Piraud et Dre Manéli Farahmand. Ce mécanisme peut conduire, dans les cas les plus graves, jusqu'à des idées suicidaires voire des suicides. Le rapport souligne en outre que ces pratiques ne forment pas un bloc homogène, mais s'inscrivent dans un continuum. Dans les représentations courantes des « thérapies de conversion », l'attention se porte principalement sur les dispositifs les plus visibles et médiatisés, tels que le programme *Torrents de vie*. Ceux-ci ne constituent toutefois que la partie émergée d'un ensemble plus vaste de pratiques, souvent moins visibles.

Elles prennent notamment la forme de lectures dirigées; de prières avec imposition des mains; d'accompagnements spirituels où, sous couvert d'écoute, la personne est amenée à percevoir son orientation comme le « symptôme d'un traumatisme » ou d'un « dysfonctionnement affectif »; de séances de délivrance ou d'exorcismes; de « soins énergétiques » ou holistiques censés « réaligner » les énergies masculines et féminines; ou encore de cercles de parole qui renforcent une vision essentialiste

et exclusive du genre. En érigeant la binarité de genre et l'hétérosexualité en normes naturelles ou divines, cette vision conduit à traiter toute orientation ou identité non conforme à ces normes comme un « désordre », un « déséquilibre », un « non-alignement » ou une « blessure ». Elle exclut et pathologise ainsi les personnes concernées, et peut produire des effets réprimants dont les témoignages recueillis par le CIC documentent l'impact.

L'enquête révèle enfin des réseaux transnationaux, constitués d'une mobilité vers la France ou les États-Unis, et des figures internationales invitées à donner des conférences en Suisse romande. Elle souligne aussi une présence en ligne déterminante, vecteur de standardisation et de diffusion de ces discours à l'échelle transnationale, où les algorithmes de recommandation renforcent mutuellement les contenus au sein d'une même bulle internet.

Le Canton de Vaud a interdit ces pratiques et leur promotion par l'article 71a de la loi sur la santé publique, entré en vigueur le 1^{er} février 2025; Neuchâtel (2023) et le Valais (2024) ont légiféré dans le même sens. À Genève, un amendement au projet de loi a été présenté par le Conseil d'État en mai 2026 et doit être examiné par le Grand Conseil. Au niveau européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté, en janvier 2026, une résolution invitant ses États membres, dont la Suisse, à interdire ces pratiques.

Sur la base de ces résultats, le CIC prépare une brochure de sensibilisation ainsi que des recommandations à l'intention des autorités religieuses, des membres de communautés religieuses ou spirituelles, des proches et des professions de la santé et du social. « Reconnaître l'existence de ces pratiques conduit enfin à penser l'accueil des personnes qui en sont victimes », conclut l'équipe du CIC.

RENSEIGNEMENTS

Dre Manéli Farahmand, direction de la recherche, CIC

maneli.farahmand@cic-info.ch

Dr Mischa Piraud, coordination scientifique, CIC

mischa.piraud@cic-info.ch

Philippe Gilbert, chercheur principal, CIC

philippe.gilbert@cic-info.ch

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Marta Roca i Escoda (Professeure, SSP-Unil)

Philippe Gonzalez (Professeur, SSP-Unil)

ANNEXE

- Synthèse du rapport de recherche
- Rapport de recherche complet (accessible sur demande)



Vers la page du CIC dédiée à cette recherche